Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Affiché le
ID : 081-218101053-20230223-2023_016-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023/016

OBJET : **Plan d'implantation de cuves de stockage d'eau de pluie** **Plan de financement**		
Date de convocation : **16 février 2023**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **02 mars 2023**

L'an **2023, le 23 février** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. BARTHES Philippe - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 5
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir BARTHES Philippe) - Mme FITA Claire (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir KAOUANE Louisa) - M. TERRASSIE Vincent (pouvoir MALAURE Françoise) - M. BACOU Julien (pouvoir PINEL Vanessa).

Absents sans pouvoir : 2
Mme BUNEL Sylvie – M. ANDRIEU René.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

Mme LEPINAY Marie-Christine a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Affiché le
ID : 081-218101053-20230223-2023_016-DE

La collectivité s'engage à moderniser ses moyens techniques et structurels afin de lutter au mieux contre le changement climatique qui touche la région, en été comme en hiver. L'augmentation des températures et l'assèchement des nappes phréatiques rendent nécessaire cet aménagement pour accroître la préservation de ressources naturelles.

En ce sens, les équipes des services techniques souhaitent valoriser l'utilisation des eaux de pluies, que ce soit pour l'arrosage des arbres et plantes de la commune ou pour la balayeuse dont le plein dépasse les 700 litres d'eau.

Pour ce faire, l'objectif est de développer un plan d'implantation de cuves de stockage d'eau de pluie, permettant de limiter la consommation directe de la commune en exploitant une ressource naturelle durable. Trois sites ont été répertoriés :

- Le centre technique municipal ;
- Le forum municipal ;
- Le stade Noël Pélissou.

Le coût prévisionnel de cet investissement s'élève à 98 977,71 euros HT, soit 118 773,25 euros TTC.

L'Etat pourra accompagner la commune dans sa démarche avec la DETR au titre du financement de l'équipement de bâtiments municipaux, ainsi que l'Agence de l'Eau au titre de son aide « Réutiliser, recycler et transférer les prélèvements dans le domaine de l'eau potable ».

X	Dépenses		DETR			Agence de l'eau			Ville	
	HT	TTC	DEP. SUBV	SUBVENT°	%	DEP. SUBV	SUBVENT°	%	Auto financement	%
x6 Cuves 40m3 + pompes x3	98 977,71	118 773,25	98 977,71	39 591,08	40%	98 977,71	39 591,08	40%	19 795,54	20%

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel en vue de la réalisation de ces travaux.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer auprès des partenaires financiers les demandes de subvention correspondantes.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »